

Séance ordinaire du conseil territorial du 8 octobre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-10-08_1576**

**Conventions avec les structures lauréates de l'appel
à projets de "Soutien aux initiatives d'économie
sociale et solidaire de l'EPT"**

L'an deux mille dix-neuf, le 8 octobre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 2 octobre 2019

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Repr.	M. Sac	P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Veyrunes	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	P		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Noury	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Sauerbach	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	P		P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Kennedy	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	P		P
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		-
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	P		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	P		P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	P		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Deluchat	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	M. Perillat Bottonet	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Afflatet	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Achtergaele	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Repr.	Mme Janodet	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		-
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	P		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	Mme Appolaire	P
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	P		P

Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		-
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Sourd	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	P		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Repr.	M. Grillon	P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	P		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P ⁽¹⁾	M. Chicot ⁽²⁾	P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Yebouet	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr	M. Guetto	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	P		P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	P		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		-
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	P		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	P		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P ⁽³⁾	M. Daudet ⁽⁴⁾	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Girard	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Repr.	M. Bénéteau	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Marchand	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	P		P

(1) Jusqu'à la délibération 1559

(2) à partir de la délibération 1560

(2) Jusqu'à la délibération 1585

(4) à partir de la délibération 1586

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin Reda

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1549 à 1559	57	10	25	82
1560 à 1585	56	10	26	82
1586 à 1622	55	10	27	82

Exposé des motifs

En avril dernier, la seconde édition de l'appel à projet visant à soutenir les initiatives d'économie sociale et solidaire a été lancée par la Mission ESS de l'EPT. La réception des dossiers s'est clôturée le 6 juillet.

Pour rappel, le présent appel à projets, doté d'une enveloppe globale de 40 000 €- plafonnée à 10 000 € par projet, visait cette année à soutenir :

- Le démarrage ou le développement d'une nouvelle activité par une structure déjà existante, qu'elle soit récemment créée ou qu'elle souhaite diversifier ses activités.
- La coopération économique et/ou la mutualisation entre deux ou plusieurs structures du Territoire dans le but d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des leurs services, au-delà de la simple mise en réseau. Il s'agira d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des services proposés mais également de favoriser la co-construction de projets économiques impliquant plusieurs acteurs locaux (structures de l'ESS, acteurs publics et privés).

Les projets proposés devaient être en cohérence avec les enjeux du projet de Territoire et en particulier avec :

- La transition écologique et énergétique (prévention et gestion des déchets, économie circulaire, agriculture urbaine,)
- L'emploi, l'inclusion sociale et économique
- La mobilité
- L'accès aux droits et aux services publics (logement, santé, culture et sport...)

Des critères tels que l'utilité sociétale et/ou environnementale, la création et/ ou la consolidation d'emplois durables, l'ancrage territorial, la viabilité socio-économique du projet ou encore la gouvernance participative, ont permis de cibler et départager les projets éligibles.

Une attention particulière a été portée aux projets de coopération économique et de mutualisation ainsi que la capacité du projet à rayonner sur plusieurs structures du Territoire.

Nouveauté cette année, les candidats présélectionnés ont été auditionnés par le jury de sélection.

▪ Bilan des projets reçus :

Au total 16 structures - des associations pour la plupart – ont répondu à l'appel à projets, dans des secteurs d'activités diversifiés : santé, action sociale, art et culture, loisirs, formation et insertion, réemploi, sensibilisation à l'environnement et lutte contre le gaspillage alimentaire, commerce.

En termes d'implantation, les projets reçus émanent de l'ensemble du Territoire de l'EPT avec toutefois quelques disparités selon les secteurs géographiques.

- Secteur Val de Bièvre : 6 projets,
- Secteur Seine- Amont : 5 projets,
- Secteur des Portes de l'Essonne : 2 projets,
- Villes (Chevilly-Larue, Villeneuve-St-Gorges, Orly, Villeneuve-Le-Roi) : 3 projets.

L'ensemble des propositions reçues représente un montant global de 108 000 € (pour une enveloppe budgétaire de 40 000 €), soit une moyenne de 6 750 € par porteur.

▪ Projets lauréats :

Rappel des modalités de sélection :

L'instruction des dossiers s'est déroulée en plusieurs phases :

- **Une phase de pré-instruction**, orchestrée par la Mission ESS de l'EPT a eu lieu entre juillet et septembre. Les services concernés de l'EPT ont été associés à l'instruction des projets éligibles. 11 projets ont été retenus pour un passage devant le jury de sélection.
- **Un jury de sélection**, présidé par Nathalie Lallier, Vice-Présidente de l'EPT en charge de l'Economie sociale et solidaire, s'est tenu le 11 septembre 2019 pour l'arbitrage final. A cette occasion, les porteurs de projets ont été auditionnés par le jury.

Composition du jury :

- . les partenaires ESS du Territoire : Conseil départemental du Val-de-Marne, les réseaux d'Insertion par l'activité économiques, les réseaux de l'accompagnement à la création et au financement d'activités ESS, la Chambre Régionale de l'ESS.
- . les services de l'EPT concernés par les projets (Mission ESS, Appui RH des TPE/PME, Politique de la ville).

Cette complémentarité d'expertises a permis de nourrir les échanges lors de l'instruction.

Présentation synthétique des six projets lauréats

1- Développement d'une nouvelle offre de croisière fluviale à visée touristique, pédagogique et environnementale en Val-de-Marne et à Paris (atelier chantier d'insertion).

Porteur de projet : Association Au Fil de l'Eau (SIAE - Structure d'Insertion par l'Activité Economique). **Montant accordé :** 6 000 €.

Au Fil de l'Eau œuvre pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine aquatique en Ile-de-France. Portant deux ateliers chantiers d'insertion professionnelle, l'association concilie utilité sociale et protection de l'environnement. Propriétaire d'un bateau à passagers d'une trentaine de personnes (*Le Francilien*), la structure organise depuis près de 30 ans des promenades fluviales pour promouvoir la biodiversité et le patrimoine du territoire. Son port d'attache se situe à Choisy-le-Roi.

Aujourd'hui l'association souhaite étendre son périmètre de navigation sur Paris et a pour cela besoin d'équiper son bateau d'un deuxième moteur, conformément aux normes en vigueur sur la capitale. A travers ce projet, la structure conforte son action en matière de tourisme social et solidaire.

Elle contribue également à l'attractivité du territoire auprès du grand public mais aussi des entreprises et institutions grâce une offre de service dédiée. Enfin en augmentant le volume d'heures de navigation des salariés en insertion, ce développement d'activité leur donne accès au passage du permis Bateau de commerce.

2- Création d'un studio de montage photo, vidéo et post-synchronisation à Villeneuve-Saint-Georges (Chantier d'insertion).

Porteur de projet : Association Collectif Repérages (SIAE). **Montant accordé :** 7 000 €

Installée depuis 2017 à Villeneuve-Saint-Georges, l'association *Collectif Repérages* porte un Atelier Chantier d'insertion ayant pour objet la création de supports audiovisuels à visée institutionnelle et/ou cinématographiques. Ses principaux partenaires et /ou clients sont des entreprises, des bailleurs, des collectivités. La structure souhaite élargir son spectre d'intervention en internalisant l'activité de montage photo vidéo et postsynchronisation, jusqu'alors sous-traitée. Ce développement favorisera la montée en compétences des salariés en insertion et s'accompagnera de la création de 3 nouveaux postes en contrat aidé (financement de la Direccte). Il n'existe aucun chantier de ce type sur le Territoire et le support d'insertion choisi - l'audiovisuel - est en ce sens innovant.

3 Création d'un supermarché coopératif et participatif sous la forme d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) sur le secteur Val-de-Bièvre.

Porteur de projet : Association Coquelicoop. **Montant accordé :** 7 000 €.

Créée en février 2019, l'association *Coquelicoop* porte un projet de supermarché coopératif et participatif ayant pour objectifs de bien manger, à un prix raisonnable, tout en étant écologiquement vertueux et en favorisant le lien social entre adhérents (les coopérateurs), habitants et producteurs.

Le lieu d'implantation reste à définir mais le secteur Val de Bièvre est privilégié par les porteurs de projets dont l'action est déjà bien ancrée sur cette partie du Territoire. Les principes d'accès au supermarché seront les suivants :

- être sociétaire de la coopérative, c'est à dire acheter au moins une part de la société ; d'où le terme coopératif,
- s'engager à donner 3 heures de travail bénévole toutes les 4 semaines pour assurer le fonctionnement du magasin; d'où le terme participatif.

A ce jour, une centaine d'adhérents ont rejoint le projet dont le lancement est prévu pour la fin de l'année. D'abord sous la forme d'une épicerie test (association), le projet évoluera ensuite en supermarché sous statut coopératif dès que le développement de l'activité le permettra (2022). Les marges étant réduites, les prix seront plus faibles que dans les magasins classiques et faciliteront ainsi l'accès au plus grand nombre.

4- Projet "Expo Bavarde, l'envers du décor", réalisation d'un Escape Game de autour des métiers du spectacle à Vitry-sur-Seine.

Porteur de projet : Association Cultures du Cœur 94. **Montant accordé :** 5000 €.

Depuis 2018, l'équipe de *Cultures du Cœur 94* travaille en collaboration avec de nombreux acteurs associatifs, institutionnels et culturels sur le projet EXPO BAVARDE. L'enjeu de ce projet est de faire découvrir les métiers du spectacle à des personnes en situation d'insertion professionnelle habitant en Val-de-Marne. Un accent important est donné à l'implication des participants dans la création d'un « Escape Game documentaire » qui permettra par la suite de toucher les habitants directement dans leurs quartiers pour échanger autour des métiers. L'Escape Game est conçu à partir de matériaux de réemploi fournis par la Ressourcerie du Spectacle de Vitry-sur-Seine.

Jusqu'à maintenant, l'association a organisé, grâce au soutien de 12 établissements culturels et la mobilisation de 25 structures d'insertion professionnelle prescriptrices, 5 stages de découverte métiers réunissant 47 participants autour des métiers de la technique son, plateau, du costume, de l'accueil et de la communication.

5- Projet "Anti-gaspi", récupération d'invendus alimentaires et organisation d'ateliers culinaires avec des jeunes précarisés à Villeneuve-le-Roi.

Porteur de projet : Association la Ferme du Parc des Meuniers. **Montant accordé :** 10 000 €

Centre social et espace dynamique d'insertion, la Ferme du Parc des Meuniers est une ferme socio-éducative basée à Villeneuve-Le-Roi qui porte des projets avec les habitants et les publics en situation de précarité. L'association s'engage pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et la lutte contre le phénomène de malnutrition chez les jeunes précarisés. De cet engagement est né le projet « anti-gaspi ». Il a pour objectif de favoriser les liens intergénérationnels à travers la transmission de pratiques culinaires. Cette nouvelle activité comprend la collecte de denrées alimentaire, le tri et le conditionnement, l'organisation d'ateliers culinaires, l'élaboration de paniers solidaires, la vente en boutique.

En outre le développement de ce projet favorisera la consolidation de 3 postes (passage de CDD en CDI) ainsi que le recrutement d'une personne en CDD à temps partiel (20h).

6- Reprise de la boutique solidaire Chic On Ressource à Villejuif.

Porteur de projet : La Friperie Solidaire (SIAE). **Montant accordé :** 5 000 €.

L'association La Friperie Solidaire porte un chantier d'insertion destinée à des personnes éloignées de l'emploi. Elle a pour support d'activité la récupération, le recyclage, la revalorisation et la vente de textile. Basée à Alfortville son activité rayonne sur l'ensemble du Val-de-Marne (deux boutiques) et sur Paris (deux boutiques).

Suite à la fermeture de la ressource associative *Chic On Ressource*, à Villejuif, une solution de reprise par la Friperie Solidaire a été trouvée en lieu et place du local existant. Après quelques semaines de travaux, la réouverture de cette boutique est programmée fin septembre-début octobre et s'accompagnera du recrutement d'un responsable de boutique et de deux vendeurs valoristes (salariés en insertion). L'arrivée sur le territoire de ce nouvel acteur du réemploi participera à limiter la mise au rebut de vêtements tout en favorisant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté d'accès à l'emploi. De plus son action répond aux enjeux d'inclusion sociale et professionnelle, de transition énergétique et de réduction des déchets ménagers poursuivis par l'EPT.

Une remise officielle des prix aux structures lauréates est prévue à l'occasion des Assises du Développement économique qui se tiendront le 7 novembre prochain.

Dès lors, il est proposé que le conseil territorial valide les conventions de soutien financier de l'EPT en faveur des six structures lauréates de l'appel à projet dédié aux initiatives d'économie sociale et solidaire.

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant proposé par le jury
AU FIL DE L'EAU	Développement d'une nouvelle offre de croisière fluviale à visée touristique, pédagogique et environnementale en Val-de-Marne et à Paris.	6 000 €
COLLECTIF REPERAGES	Création d'un studio de montage photo, vidéo et post-synchronisation	7 000 €
COQUELICOOP	Création d'un supermarché coopératif et participatif sous la forme d'une SCIC.	7 000 e
CULTURE DU CŒUR 94	Projet « Expo Bavarde, l'envers du décor », réalisation d'un Escape Game de autour des métiers du spectacle.	5 000 €
LA FERME DES MEUNIERES	Projet « Anti-gaspi », récupération d'invendus alimentaires et organisation d'ateliers culinaires avec des jeunes précarisés.	10 000 €
LA FRIPERIE SOLIDAIRE	Reprise de la boutique solidaire <i>Chic On Ressource</i> .	5 000 €

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu la délibération n°2018-02-13_914 du 13 février 2018 relative à la définition de la compétence développement économique ;

Considérant la volonté de l'EPT de renforcer son action pour le développement des projets d'économie sociale et solidaire ;

Considérant l'appel à projets portant soutien aux initiatives d'économie sociale et solidaire publié le 25 avril 2019 ;

Considérant la désignation des projets lauréats par un jury ad hoc composé des partenaires de l'ESS et de services de l'EPT ;

Entendu le rapport de Mme Nathalie Lallier ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve les conventions portant "Soutien aux initiatives d'Economie Sociale et Solidaire du Territoire Grand-Orly Seine Bièvre" aux lauréats de l'appel à projet 2019 désignés par le jury ad hoc, annexées à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document y afférent.

3. Décide de verser, à la signature des conventions, les subventions respectives pour un montant global de 40 000 € et détaillé comme suit :

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant proposé par le jury
AU FIL DE L'EAU	Développement d'une nouvelle offre de croisière fluviale à visée touristique, pédagogique et environnementale en Val-de-Marne et à Paris.	6 000 €
COLLECTIF REPERAGES	Création d'un studio de montage photo, vidéo et post-synchronisation	7 000 €
COQUELICOOP	Création d'un supermarché coopératif et participatif sous la forme d'une SCIC.	7 000 e
CULTURE DU CŒUR 94	Projet « Expo Bavarde, l'envers du décor », réalisation d'un Escape Game de autour des métiers du spectacle.	5 000 €
LA FERME DES MEUNIERES	Projet « Anti-gaspi », récupération d'invendus alimentaires et organisation d'ateliers culinaires avec des jeunes précarisés.	10 000 €
LA FRIPERIE SOLIDAIRE	Reprise de la boutique solidaire <i>Chic On Ressource</i> .	5 000 €

4. Préciser que les dépenses sont inscrites au budget 2019.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 82



A Vitry-sur Seine, le 14 octobre 2019

Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 15 octobre 2019 ayant été publiée le 15 octobre 2019

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2019
relative au soutien de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en faveur
des structures lauréates de l'appel à projet portant soutien aux
initiatives d'économie sociale et solidaire.

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, dont le siège administratif est situé au 2, avenue Youri-Gagarine à Vitry-sur-Seine représenté par Monsieur Michel LEPRETRE en qualité de Président en exercice et dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil territorial en date du 8 octobre 2019, d'une part,

Ci-après désigné sous le terme « EPT »,

D'une part ;

ET

NOM DE LA STRUCTURE, dont le siège social est situé **adresse** à **ville** et représentée par **Nom**, en qualité de **X** d'autre part,

Ci-après désigné sous le terme « » ;

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le soutien au développement de l'économie sociale et solidaire constitue un axe fort de la stratégie économique du territoire. Cette volonté se traduit notamment par le soutien à la création, à la consolidation et au développement d'activités ayant un impact social, inclusif et durable sur le Territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.

Ainsi, pour décliner son action dans ce domaine, le Territoire mobilise plusieurs leviers :

- L'appui à la création et au développement des structures de l'ESS (accompagnement des porteurs de projet, mise en place d'outils financiers) ;
- La mise en place d'un schéma de promotion des achats socialement responsables et durables (ex : marchés réservés, clauses sociales et environnementales...),
- L'animation du réseau d'acteurs autour de projets coopératifs inclusifs et durables (structurations de filière, ateliers et rencontres thématiques...),
- L'organisation d'actions de sensibilisation (Mois de l'ESS, rencontres thématiques, informations spécifiques via les outils de communication de l'EPT...).

En avril 2019, la seconde édition de l'appel à projet visant à soutenir les initiatives d'économie sociale et solidaire a été lancée par l'EPT. Doté d'une enveloppe globale de 40 000 euros - plafonnée à 10 000 par projet- cet appel à projet vise à soutenir :

- Le démarrage ou le développement d'activités inclusives, solidaires et durables par une structure déjà existante, qu'elle soit récemment créée ou qu'elle souhaite diversifier ses activités.
- La coopération économique et/ou la mutualisation entre plusieurs structures ou entreprises de l'ESS, au-delà de la simple mise en réseau.

Un jury de sélection composé des services de l'EPT et des partenaires de l'ESS du Territoire (têtes de réseaux, acteurs institutionnels) a permis de désigner les projets lauréats au regard de leur impact en matière d'utilité sociétale et/ou environnementale, de création et/ ou de la consolidation d'emplois durables, d'ancrage territorial, de viabilité socio-économique, de gouvernance collective.

Article 1er - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et **Nom Structure**, lauréat de de l'appel à projets portant soutien aux initiatives d'Economie Sociale et Solidaire.

Elle définit les droits et obligations de chacune des parties.

Article 2- Les objectifs

Par la présente convention, **Nom Structure s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet suivant : « **Nom projet** » dans les termes définis dans l'appel à projets.**

L'association s'engage par ailleurs à :

1. Engager les fonds reçus dans le cadre de l'appel à projets dans l'année suivant la date de notification de décision,
2. Mettre en œuvre le projet dans le respect des critères d'utilité sociale, de création et consolidation d'emplois, d'ancrage territorial, de viabilité économique ou encore de gouvernance participative et dynamique collective pour lesquels le projet est financé,
3. Informer l'Établissement Public Territorial en cas d'éventuels problèmes ou réorientations dans la réalisation du projet,
4. Associer l'Établissement Public Territorial dans les réflexions liées à la mise en œuvre du projet, **convier l'EPT aux comités de pilotage ou comités des financeurs, réalisés au moins une fois par an - (note : pour les SIAE),**
5. Participer aux réflexions et/ou actions partenariales sur les thématiques en lien avec son activité, organisées et/ou coordonnées par le Territoire,
6. Rendre compte, dans un bilan N+1, de la réalisation des objectifs du projet au travers d'indicateurs définis préalablement.

Par la présente convention, l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à contribuer financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général, présenté dans la note délibératoire du Conseil territorial du 8 octobre 2019.

Article 3 : Engagements de la structure bénéficiaire en matière de communication.

Afin de participer à la lisibilité de l'action de l'EPT en faveur du développement d'initiatives d'Economie sociale et solidaire, **Nom de la structure** s'engage à faire clairement apparaître le logo de l'Établissement Public Territorial pour les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

Tous les évènements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention font expressément référence à l'implication de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. De même, l'Établissement Public Territorial s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention.

L'EPTse réserve le droit d'utiliser les outils de communication, les photos ainsi que les différents éléments liés à ces réalisations.

La Direction du développement économique de l'Établissement Public Territorial est chargée de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller **Nom structure** dans sa démarche.

Article 4 - La participation financière de l'Établissement Public Territorial

L'Établissement Public Territorial s'engage à soutenir financièrement **Nom structure**, pour l'année 2019, dans le cadre de son propre budget, à hauteur de **XXX euros**.

Article 5 - Versement de la subvention

Après la signature de la présente convention, la subvention sera créditée, selon les procédures comptables publiques, au compte ouvert au nom de **Nom structure**, sous réserve de l'obtention de l'agrément de la **DIRECCTE (pour les SIAE)**.

Article 6 - Présentation des documents financiers et bilan d'activité.

Statut + Nom Structure devra communiquer à l'Établissement Public Territorial, au plus tard le **31 décembre 2020** un bilan écrit, qualitatif et quantitatif du projet financé par l'Établissement Public Territorial, les dates de l'arrêt des comptes, bilan et compte de résultat détaillé de l'exercice 2019, le compte d'emploi de la subvention attribuée.

L'association s'engage par ailleurs à :

1. Porter à la connaissance de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre toute modification concernant les statuts de l'organisme,
2. Informer l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exécution de la présente convention,
3. Communiquer le rapport annuel d'activité accompagné des principales pièces comptables (bilan, compte de résultat, annexes),
4. Faciliter le contrôle de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
5. Conserver l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds pendant 10 ans à compter de l'expiration de la convention.

Article 7 - Dispositions particulières.

La présente convention est communicable à toute personne qui en fait la demande et sera soumise aux formalités de publicité qui s'imposent à l'Établissement Public Territorial.

Article 8 – Election de domicile.

Les parties signataires de la présente convention font élection de domicile aux adresses indiquées en tête de la présente convention.

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée. Elle expire **le 31 décembre 2020**. La dénonciation de la convention doit être expresse et adressée un mois à l'avance, par l'une des parties cosignataires de la présente, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en 4 exemplaires à Vitry-sur-Seine, le

**POUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND-ORLY SEINE BIEVRE**

Le Président, Michel LEPRETRE

**POUR STATUT
NOM STRUCTURE**

Fonction, Prénom Nom